

**Projet de loi contre le dérèglement climatique :
Michèle TABAROT a déposé plusieurs amendements pour lutter
contre les pollutions des aéroports dans les zones urbaines :**

Soutenue par une vingtaine de Députés, Michèle TABAROT a déposé des amendements au projet de loi contre le dérèglement climatique afin que la pollution atmosphérique autour des aéroports soit mieux combattue, notamment en zone urbaine.

Cette initiative est une réponse au constat que ces pollutions sont de plus en plus dénoncées par les riverains. C'est notamment le cas pour l'aéroport de Cannes-Mandelieu.

Michèle TABAROT souhaite tout d'abord que, sur le modèle de ce qui est prévu pour les nuisances sonores, la loi permette désormais de prendre des arrêtés de restriction d'exploitation pour préserver la qualité de l'air à proximité des aéroports avec par exemple des limitations du nombre de mouvements, des plages de tranquillité ou encore des contrôles et des sanctions renforcés.

Toujours dans ce même objectif, elle soutient le développement des pouvoirs de l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aériennes. Depuis plus de 10 ans, l'ACNUSA est compétente en matière de pollutions atmosphériques mais elle n'exerce pas de contrôle réel par manque de moyens. Elle propose d'y remédier à travers trois autres amendements.

Pour Michèle TABAROT : *« Il faut saisir l'opportunité du débat parlementaire en cours sur le climat pour marquer de vraies avancées dans l'amélioration de la qualité de vie des riverains d'aéroports qui subissent des nuisances parfois lourdes au quotidien ».*